



EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

VILLE DE LOURDES

(HAUTES-PYRÉNÉES)

L'an deux mille seize et le vendredi trente septembre, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de LOURDES, convoqués régulièrement le vingt-trois septembre 2016, se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Josette BOURDEU, Maire.

Etaient présents :

Josette BOURDEU, Alain GARROT, Marie José MOULET, Patricia SAYOUS, Philippe SUBERCAZES, Fabienne BORDE, Alain ABADIE, Madeleine NAVARRO, Gérald CAPEL, Camille CASTERAN, Michel AUSINA, Nathalie BARZU, Annette CUQ, Sandrine FOCESATO, Michel NICOLAU, Annick BALERI, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ, Claude HEINTZ.

Etaient excusés :

Maxime LAFFAILLE,
Jean-Luc DOBIGNARD donne procuration à Madame le Maire,
Anjelika OMNES,
Hervé ABADIE,
Odile VIGNES donne procuration à Fabienne BORDE,
Eric BARZANTI,
Marie-France AUZON-LAFFITTE,
Yacine KASBAOUI donne procuration à Madeleine NAVARRO,
Michel AZOT donne procuration à Michel REBOLLO-PEREZ.

Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI donne procuration à Marie-Henriette CABANNE jusqu'à son entrée en séance,
Michel AUSINA donne procuration à Camille CASTERAN à son départ de séance.

Etaient absents :

Bruno VINUALES,
Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU.

Secrétaire de séance : Camille CASTERAN.

Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI entre en séance après le vote de la délibération n° 1.3.
Annette CUQ entre en séance pendant la lecture de la délibération n° 2.1d.
Michel AUSINA quitte définitivement la séance après le vote de la délibération n° 2.7.
Nathalie BARZU quitte définitivement la séance pendant la lecture de la délibération n° 3.1.

N° 1.1

DÉNOMINATION DU PARVIS DE L'HOTEL DE VILLE : PARVIS JEAN-MARIE LACRAMPE

Rapporteur : Madame le Maire

Après avis de la 2^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) décident de dénommer le Parvis de l'Hôtel de Ville « Parvis Jean-Marie LACRAMPE »,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

N° 1.2

**COOPERATION LOURDES – BETHLEEM :
APPEL A PROJETS FRANCO-PALESTINIEN 2016-2018**

Rapporteur : Madeleine NAVARRO

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le dossier déposé dans le cadre de l'appel à projets franco-palestinien 2016-2018,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

N° 1.3

**DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE DE
MANAGEMENT DE CENTRE-VILLE ET DE TERRITOIRE :
ENGAGEMENT FINANCIER**

Rapporteur : Marie José MOULET

Après avis de la 2^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept abstentions, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le lancement de la démarche et des engagements financiers respectifs,

3°) valident les quatre actions,

4°) sollicitent les partenaires financiers de l'appel à candidature une subvention globale d'un montant de 17 000 € pour sa réalisation,

5°) autorisent Madame le Maire à signer avec les partenaires, l'ensemble des actes à intervenir pour la gestion de ce programme.

N° 1.4

COMMISSION EXTRAMUNICIPALE SUR LE COMMERCE EVOLUTION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES

Rapporteur : Marie José MOULET

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la désignation paritaire des membres suivants de la commission extramunicipale sur le commerce :

Collège 1 : Elus et institutionnels

- 9 élus de la Ville de Lourdes : Marie José MOULET, Bruno VINUALES, Philippe SUBERCAZES, Alain ABADIE, Gérald CAPEL, Michel AUSINA, Nathalie BARZU, Michel AZOT et Camille CASTERAN
- 1 élu de la Communauté de communes du Pays de Lourdes : Jean-Louis CAZAUBON
- 1 représentant de la CCI : François-Xavier BRUNET
- 1 représentant de la CMA : Daniel PUGES
- 1 représentant de la Chambre d'agriculture : Bernard MOULES

Collège 2 : Collectifs de commerçants

- 2 représentants de l'Intersyndicale : Christian GELIS et Thierry CHANTEUX
- 1 représentant du CACL : Martine VALENTIE
- 1 représentant de l'Association des Halles et des marchés de Lourdes : Jean-Yves FAVARD

Collège 3 : Membres associés et partenaires privés

- 1 représentant du pôle commercial Alexandre Marqui / François Abadie : Laurent SANCHEZ (Citoën)
- 1 représentant du pôle commercial Boulevard d'Espagne / Ophite : Philippe BIENNE (Carrefour Market)

3°) autorisent Madame le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération.

N° 1.5

LANCEMENT DE LA DEMARCHE « CITE LAB »
SUR LE QUARTIER PRIORITAIRE DE L'OPHITE

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) autorisent Madame le Maire d'entreprendre toute démarche et signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.1a

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 :
BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) approuvent le rapport présenté,

2°) adoptent le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Principal,

3°) précisent que le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Principal s'établit au total en mouvements budgétaires de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement	177 449,00 €	177 449,00 €
Section d'Investissement	<u>4 809 978,00 €</u>	<u>4 809 978,00 €</u>
Total général	4 987 427,00 €	4 987 427,00 €

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.1b

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 :
BUDGET DE L'EAU

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) approuvent le rapport présenté,

2°) adoptent le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe de l'Eau qui s'établit en dépenses et recettes, avec les restes à réaliser, de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'Exploitation</u>	<u>406 115,00€</u>	<u>406 115,00 €</u>
Section d'Investissement	818 295,00 €	818 295,00 €
	1 224 410,00 €	1 224 410,00 €

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.1c

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 :
BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe de l'Assainissement qui s'établit en dépenses et recettes, avec les restes à réaliser, de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'Exploitation	1 096 059,00 €	1 096 059,00 €
Section d'Investissement	3 853 320,00 €	3 853 320,00 €
	4 949 379,00 €	4 949 379,00 €

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.1d

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 : **BUDGET DU PARKING MUNICIPAL DE LA MERLASSE**

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe du Parking Municipal de la Merlasse qui s'établit en dépenses et recettes de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'Exploitation	26 303,00 €	26 303,00 €
Section d'Investissement	60 057,00 €	60 057,00 €
	86 360,00 €	86 360,00 €

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.1e

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 : **BUDGET DE LA REGIE AUTONOME DU GOLF**

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe de la Régie Autonome du Golf qui s'établit en dépenses et recettes, avec les restes à réaliser, de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'Exploitation	167 300,00 €	167 300,00 €
Section d'Investissement	<u>198 249,00 €</u>	<u>198 249,00 €</u>
	365 549,00 €	365 549,00 €

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.1f

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 : BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe des Opérations Funéraires qui s'établit en dépenses et recettes de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'Exploitation	47 100,00 €	47 100,00 €
Section d'Investissement	<u>8 930,00 €</u>	<u>8 930,00 €</u>
	56 030,00 €	56 030,00 €

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.1g

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 :
BUDGET DE L'UNITE FERMIERE MULTIVIANDES

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe de l'Unité Fermière Multiviandes qui s'établit en dépenses et recettes de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement	26 258,00 €	26 258,00 €
Section d'Investissement	<u>8 924,00 €</u>	<u>8 924,00 €</u>
	35 182,00 €	35 182,00 €

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.1h

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 :
BUDGET DU FUNICULAIRE DU PIC DU JER

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe du Funiculaire du Pic du Jer qui s'établit en dépenses et recettes, avec les restes à réaliser, de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'Exploitation</u>	<u>20 000,00 €</u>	<u>20 000,00 €</u>
Section d'Investissement	<u>667 319,00 €</u>	<u>667 319,00 €</u>
	687 319,00 €	687 319,00 €

3°) indiquent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) précisent que l'affectation de l'excédent d'exploitation 2015 d'un montant de 2 999,24€ au financement de la section d'investissement, décidé par délibération du Conseil municipal du 30 juin 2016, est imputée au compte 10 – 1068 « autres réserves » et non au compte 10 – 1021,

5°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.1i

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 : BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA PLAINE D'ANCLADES

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept voix contre, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO-PEREZ et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe du Lotissement de la plaine d'Anclades qui s'établit en dépenses et recettes de la façon suivante :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Section d'Investissement	<u>470 000,00 €</u>	<u>470 000,00 €</u>
	470 000,00 €	470 000,00 €

3°) précisent que le niveau de vote des crédits budgétaires est le chapitre,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 2.2

PROMOLOGIS : GARANTIE D'EMPRUNT CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA REHABILITATION DE 49 LOGEMENTS «LE LABADIA» 6 BOULEVARD CELESTIN ROMAIN

Rapporteur : Alain GARROT

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) apportent la garantie de la commune dans les conditions ci-après et conformément :

- aux articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- à l'article 2298 du Code Civil,

3°) vu le contrat de prêt n° 51818 en annexe signé par PROMOLOGIS, ci-après l'emprunteur et la caisse des dépôts et consignations :

Article 1 : Le conseil municipal de la commune de Lourdes accorde sa garantie à hauteur de 40 % pour le remboursement du prêt n° 51818, dont le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions du contrat en annexe.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

4°) autorisent Madame Le Maire à signer tous les documents découlant de la présente délibération.

N° 2.3

**REGIE DU STATIONNEMENT PUBLIC PAYANT DE SURFACE – VOL COMMIS EN
OCTOBRE 2015 – REMISE GRACIEUSE**

Rapporteur : Sandrine FOCESATO

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) accordent, conformément à la décision de la direction générale des finances publiques (DGFIP) en date du 30 mai 2016, une remise correspondant à l'ordre de reversement de 2 637,30 euros établi le 27 octobre 2015 à l'encontre du régisseur du stationnement public payant de surface,

3°) précisent qu'un mandat sera émis au compte 67 – 6718 – 0202 du budget du principal pour un montant total de 2 637,30 euros,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération.

N° 2.4

SUBVENTIONS 2016 : ASSOCIATION FORUM ET CCAS : COMPLEMENT

Rapporteur : Alain GARROT

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à la majorité et quatre abstentions, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI et Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) allouent au Centre communal d'action sociale (CCAS) une subvention complémentaire de 100 796 euros.

Les crédits sont inscrits au compte 65 – 657362 – 5201 après adoption du budget supplémentaire 2016.

Il est précisé que la subvention prévue au budget primitif 2016 pour le CCAS s'établissait à la somme de 883 200 euros,

3°) attribuent à l'association FORUM une subvention exceptionnelle de 190 000 euros pour permettre sa liquidation et l'arrêt de ses activités.

Les crédits seront inscrits au budget communal 2016 au compte 65 – 6574 – 33 – 3 30 000,

4°) décident de transférer la somme de 272 000 euros au budget supplémentaire 2016 du compte 67 – 6718 – 951 – 0 02 220 (charges exceptionnelles), au compte 65 – 6574 – 33 – 3 30 000 (subvention FORUM) pour 190 000 euros, au compte 65 – 657362 – 5201 – 0 02 220 (subvention CCAS) pour 82 000 euros,

5°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 2.5

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJET FIPD 2016 : VOLET VIDEO-PROTECTION – CREATION D'UN CENTRE DE SURVEILLANCE URBAINE

Rapporteur : Philippe SUBERCAZES

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le projet de création d'un centre de surveillance urbaine et le plan de financement prévisionnel présenté,

3°) sollicitent une subvention au titre des crédits d'Etat Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à hauteur de 40 %,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

N° 2.6

REHABILITATION DE L'IMMEUBLE LACOUR EN MAISON DES ASSOCIATIONS : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Camille CASTERAN

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le nouveau plan de financement présenté ci-dessus,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

N° 2.7

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PROMOTION DU TOURISME » AUX INTERCOMMUNALITES : OPPOSITION A LA PERCEPTION D'UNE TAXE DE SEJOUR INTERCOMMUNALE – PERCEPTION DE LA TAXE DE SEJOUR PAR LA COMMUNE DE LOURDES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Rapporteur : Annette CUQ

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) s'opposent à une perception de la taxe de séjour à l'échelle communautaire et souhaitent conserver la perception de cette taxe par la commune de Lourdes sur le territoire communal.

N° 2.8

APPEL A PROJET POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Gérald CAPEL

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) sollicitent les financements suivants :

- Dans le cadre de l'appel à projet du GIP « politique de la ville grand Tarbes et Lourdes »

action « je découvre ma ville »	1 500 €
« animation autour de la coupe du monde de VTT »	1 000 €
« chantier été jeunes »	3 000€
« sport avec les associations »	1 500 €

- Dans le cadre de l'appel à projet de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées « résidence de territoire »

action « musique et chant »	
Financement sollicité	15 000 €
Apport GIP	3 000 €
Financement mairie	1 000 €

- Dans le cadre de l'appel à projet du Conseil départemental « dispositif départemental de soutien des chantiers jeunes culture et patrimoine »

action « quartier mis en boîte »	
----------------------------------	--

Financement sollicité	
-----------------------	--

	2 000 €
--	---------

3°) autorisent Madame le Maire d'entreprendre toute démarche et signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 3.1

**VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA MISE EN PLACE DE
CONTENEURS ENTERRES :
CONVENTION DE FINANCEMENT VILLE DE LOURDES / COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DE LOURDES**

Rapporteur : Sandrine FOCESATO

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les termes de la convention de financement annexée à la présente délibération à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de Lourdes pour le versement par la ville d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 95 000 € TTC correspondant au financement du génie civil pour l'année 2016. Le restant du montant sera échelonné sur les exercices budgétaires 2017 et 2018,

3°) précisent que les crédits correspondants sont prévus au budget 2016 de la commune, en fonction d'investissement au chapitre 204 – 2041512 – 812 – 0 02 228,

4°) autorisent Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer ladite convention de financement et à signer tous documents et pièces s'y rapportant.

N° 3.2

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET SUR LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Alain ABADIE

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal prennent acte des rapports annuels sur le prix et la qualité du Service public de l'Eau et de l'Assainissement collectif pour l'année 2015.

N° 3.3

FORETS COMMUNALES : PROGRAMME DE COUPES DE BOIS – EXERCICE 2017

Rapporteur : Annette CUQ

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent le programme de coupes 2017 en forêts communales tel que présenté ci-dessus,
- 3°) autorisent Madame le Maire à prendre toute disposition pour la mise en œuvre de ces travaux et à signer toutes pièces en ce sens.

N° 3.4

**RESEAU DE CHALEUR : REALISATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE
PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DES HAUTES-PYRENEES**

Rapporteur : Alain ABADIE

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) décident de confier au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées la maîtrise d'ouvrage de l'étude de faisabilité du réseau de chaleur communal ; cette étude sera suivie par un comité technique auquel participera la commune,
- 3°) précisent que les crédits correspondants sont prévus au budget 2016 de la commune, en fonction d'investissement au chapitre 204 – 2041582 – 816 – 0 02 228,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents et pièces s'y rapportant.

N° 4.1

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DU GOLF DE LOURDES

Rapporteur : Patricia SAYOUS

Après avis du Conseil d'exploitation du Golf en date du 1^{er} juin 2016,

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 9 juin 2016,

Après avis du Comité Technique Paritaire en date du 22 juin 2016,

Après avis de la commission des sports en date du 21 septembre 2016,

Les membres du Conseil municipal, à la majorité et sept abstentions, celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Michel REBOLLO et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté prévu à l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

2°) approuvent le principe de la gestion et de l'exploitation du Golf Municipal dans le cadre d'une Concession de Service Public,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 4.2

SPORTS : AFFECTATION DE L'AIDE AU SPORT

Rapporteur : Patricia SAYOUS

**Après avis de la 4^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :
Il est précisé que Mohamed DILMI ne prend pas part au vote, étant membre du Boxing Full Contact Lourdais.**

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) accordent des aides exceptionnelles comme indiqué ci-dessus aux clubs sportifs susvisés dans le cadre des crédits qui seront prévus à cet effet au Budget Primitif 2016 compte 65 – 6574 – 401,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 5.1

REVUE PATRIMONIALE MEMOIRE DU PAYS DE LOURDES N° 6 : PRIX DE VENTE

Rapporteur : Marie José MOULET

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les tarifs de vente de l'ouvrage *Mémoire du Pays de Lourdes n° 6* à savoir :

	PRIX TTC €	TVA (5,5 %) €	PRIX HT €
Vente public	25,00	1,30	23,70
Libraire	17,00	0,89	16,11
Salon du livre	20,00	1,04	18,96

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 5.2

ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT ARTISTIQUE DE LOURDES : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2016

Rapporteur : Marie José MOULET

Après avis des 2^e et 9^e commissions, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident d'allouer une subvention de fonctionnement à l'Association pour le Rayonnement Artistique de Lourdes (ARAL) d'un montant de 10 000 €,

3°) précisent que les crédits seront inscrits au budget 2016 compte 65 – 6574 – 311 – 0 02 220,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 5.3

RESTAURATION DU RETABLE PRINCIPAL DE L'ÉGLISE DE SAUX : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE SOUSCRIPTION FONDATION DU PATRIMOINE

Rapporteur : Marie José MOULET

Après avis des 7^e et 9^e commissions, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent les termes de l'avenant à la convention avec la Fondation du patrimoine en vue de restaurer le retable principal de l'église de Saux ci-annexé,

3°) autorisent Maire à signer tout document en application de la présente délibération.

N° 5.4

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PAYS DE LOURDES ET DES VALLEES DES GAVES ET LA VILLE DE LOURDES DONT LE CHATEAU FORT ET SON MUSEE PYRENEEN POUR LA REALISATION D'UN PARCOURS NUMERIQUE « PATRIMOINE EN BALADE »

Rapporteur : Sandrine FOCESATO

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la convention, ci-annexée, pour l'accompagnement du projet de parcours visant à intégrer l'application numérique développée par le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves,

3°) autorisent Madame le Maire à signer la convention et tout document découlant de la présente délibération.

N° 5.5

MISE EN VALEUR DE L'ESPACE D'ACCUEIL DU SITE DU CHATEAU FORT DE LOURDES ET DE SON MUSEE PYRENEEN : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Camille CASTERAN

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le nouveau plan de financement prévisionnel présenté,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

N° 6.1

REGLEMENT TRANSPORTS SCOLAIRES

Rapporteur : Philippe SUBERCAZES

Après avis de la 7^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,**
- 2°) acceptent les termes du règlement de transports scolaires ci-annexé,**
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.**

N° 6.2

INTEGRATION DU CCAS DANS LES CONTRATS D'ASSURANCE DE LA VILLE DE LOURDES

Rapporteur : Alain GARROT

Après avis de la 9^e commission, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,**
- 2°) acceptent le principe d'une subvention en nature de la Ville au CCAS prenant la forme d'une intégration du CCAS au sein du marché d'assurances de la Ville, ainsi que dans la prestation d'assistance à la passation du marché,**
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.**

N° 7.1

PERSONNEL : MODIFICATIONS DU TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS

Rapporteur : Fabienne BORDE

Après consultation du Comité technique en date du 20 septembre et avis favorable de la 6^e commission réunie le 28 septembre, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,**
- 2°) décident la régularisation de la liste des emplois permanents théoriques en supprimant 13 emplois non pourvus au Tableau théorique des effectifs 2016, dont 12 emplois à temps complet et 1 emploi à temps non complet,**
- 3°) décident la création de 3 emplois à temps complet tel que précisé ci-dessus,**

4°) fixent le tableau théorique des effectifs titulaires et stagiaires pour l'année 2016, annexé à la présente délibération, à 255 dont 254 emplois à temps complet, 1 emploi à temps non complet et à 4 le nombre d'emplois fonctionnels.

N° 7.2

PERSONNEL : CRÉATION D'UN POSTE D'APPRENTI AUX ESPACES VERTS

Rapporteur : Fabienne BORDE

Après consultation de la 6^e commission réunie le 28 septembre 2016, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la création d'un poste d'apprenti au Service des Espaces Verts pour la préparation d'un CAP « Jardinier Paysagiste » à compter du 1^{er} octobre 2016 et pour une période de 2 ans,

3°) précisent que les crédits sont inscrits au Budget Principal 2016,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération, et notamment ledit contrat.

N° 7.3

PERSONNEL : CREATION DE DEUX EMPLOIS EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Rapporteur : Fabienne BORDE

Après avis favorable de la 6^e commission réunie le 28 septembre 2016, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la création de deux emplois sur la base de deux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) à compter du 1^{er} octobre 2016,

3°) précisent que les crédits sont inscrits au Budget Principal 2016,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération, et notamment lesdits contrats.

N° 7.4

**PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE DE MEDIATEUR(TRICE)
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « ADULTE RELAIS »**

Rapporteur : Fabienne BORDE

Après avis favorable de la 9^e commission réunie le 22 septembre et après avis favorable de la 6^e commission réunie le 28 septembre, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la création d'un emploi de médiateur/médiatrice dans le cadre du programme « adulte relais » sur la base d'un contrat à durée déterminée de un an renouvelable à temps complet,

3°) précisent que les crédits sont inscrits au Budget Principal 2016,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération, et notamment ledit contrat.

N° 8.1

DECISIONS DU MAIRE : COMPTE RENDU

Madame le Maire, rapporteur

Le Maire,



**Josette BOURDEU
Vice-présidente du Conseil départemental
des Hautes-Pyrénées**

